

PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cour d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Mardi 03 décembre 2024

Compte-rendu N°15 / Jour 21

Par David Grandperrin-Luna

Présentation des principales questions discutées lors des audience et des témoins qui ont participé aux débats :

Questions discutées :

1. *L'attaque de l'ISAR SONGA¹*
2. *Le mode opératoire de l'attaque de NYAMURE*
3. *Le sens du nom 'BIGUMA'*
4. *Les agissements de l'accusé à l'école lors des troubles de 1973*
5. *L'arrêt de la Cour concernant la colline de KARAMA*

Témoins auditionnés :

1. **Jean-Baptiste MUSABYIMANA**

Né en 1955

Cultivateur

Condamné à 30 ans pour avoir tenu la barrière de NYAGACYAMO et participé à l'attaque de la colline de NYAMURE

Entendu en visioconférence depuis KIGALI

2. **Silas MUNYAMPUNDU**

Né en 1958

Camarade d'école primaire de l'accusé dans les années 70

Ancien juge et bourgmestre de NTYAZO après le génocide

S'est réfugié au Burundi durant le génocide

Indépendant

Entendu en visioconférence depuis KIGALI

3. **Grâce BYUKUSENGE**

Née en 1979

Rescapée âgée de 15 ans à l'époque des faits

Commerçante

Constituée partie civile

¹ Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda.

4. **Florence NYIRABARIKUMWE**
Née en 1958
Rescapée âgée de 9 ans à l'époque des faits
Commerçante
Constituée partie civile
5. **Gloriose MUSENGAYIRE**
Née en 1978
Rescapée âgée de 16 ans à l'époque des faits
Commerçante
Constituée partie civile

Lecture d'auditions:

1. **Jean de Dieu BUCYIBARUTA**
Condamné à la perpétuité pour sa participation dans les massacres de NYAMURE et KARAMA
 2. **Ildephonse KAYIRO**
 3. **Azaria MBARUSHIMANA**
 4. **Madeleine MUKESHIMANA**
 5. **Révérien NGENDAHIMANA**
 6. **Théophile NYIRUMURINGA**
Rescapé âgé de 9 ans à l'époque des faits
-

Comment s'est déroulée l'attaque de l'ISAR SONGA ?

Gloriose MUSENGAYIRE

Beaucoup de Tutsi s'étaient réfugiés à l'ISAR SONGA. Un « avion » a commencé à nous tirer dessus. Des *Interahamwe* passaient ensuite achever les survivants. Je me suis cachée dans des marécages.

Quel a été le mode opératoire de l'attaque de la colline de NYAMURE ? Quel y a été le rôle de l'accusé ?

Jean-Baptiste MUSABYIMANA

Le jour de l'attaque, j'ai vu passer vers 11h un véhicule transportant des gendarmes. Il s'agissait d'un 4x4 Toyota Hilux rouge. Les gendarmes ont ordonné aux villageois de les suivre et le

véhicule s'est dirigé vers l'école de NYAMURE. Ils se sont garés à l'école et nous nous sommes rassemblés. Nous devions être 2000. Les assaillants civils avaient des machettes et des gourdins. Les gendarmes tiraient et les civils persécutaient les fuyards avec nos armes. J'ai estimé qu'il y avait environ 5 000 Tutsi sur la colline. À l'époque je ne savais pas faire la différence entre gendarmes et militaires. Je n'ai pas vu BIGUMA au cours de cette attaque.

Silas MUNYAMPUNDU

Pendant le génocide je m'étais réfugié au Burundi. Au retour de mon exil, j'ai été nommé bourgmestre de NTYAZO. Je me suis rendu sur la colline de NYAMURE afin de chercher des informations sur l'attaque. Il fallait enterrer au plus vite les corps des victimes qui pourrissaient depuis fin avril. Beaucoup ayant été démembrés, on comptait à partir du nombre de crânes. J'en ai enterré environ 11 000. J'ai constaté que certains avaient été fusillés et d'autres atteints par des tirs de mortiers car ils étaient déchiquetés. Aucun expert médical ou balistique n'a pu venir faire des constatations.

J'ai cherché à obtenir davantage d'informations. Je me suis entretenu avec tous les survivants et assaillants que j'ai trouvés. Mathieu NDAHIMANA m'a raconté que le capitaine BIRIKUNZIRA et Philippe HATEGEKIMANA alias BIGUMA avaient dirigé la grande attaque.

Grâce BYUKUSENGE

La discrimination contre les Tutsi a commencé bien avant le début du génocide. Je n'avais pas été acceptée en école secondaire car j'étais Tutsi. Sur la colline de NYAMURE, nous avons réussi à repousser les premières attaques en ramassant des pierres et les lançant sur les assaillants civils qui étaient armés d'armes traditionnelles. Au bout de quelques jours, ils sont allés chercher des renforts. On a vu des personnes en uniforme arriver à bord d'une Toyota rouge. Je ne savais pas distinguer les gendarmes des militaires à l'époque mais mes compagnons ont dit qu'il s'agissait de gendarmes.

Un gendarme s'est avancé et les gens autour de moi ont dit : « voilà BIGUMA, s'en est fini pour nous, ils vont tous nous exterminer ». Je ne le connaissais pas personnellement.

Celui qu'ils désignaient comme « BIGUMA » a donné le premier coup de feu et je me suis dit que c'était un signal car immédiatement après une pluie de balles s'est abattue sur nous. Les gendarmes tiraient et les *Interahamwe*, qui avaient encerclé la colline, découpaient ceux qui se dispersaient en essayant de fuir. On s'est dit que c'était un plan concerté à l'avance. Je ne connaissais pas BIGUMA mais je sais que si il n'avait pas apporté son concours il n'y aurait pas eu autant de morts.

Florence NYIRABARIKUMWE

J'habitais à NYAMURE. Beaucoup de Tutsi, ma famille comprise, nous sommes réfugiés sur la colline. On voyait des personnes portant des couronnes en feuille de bananier nous attaquer en chantant « exterminons-les, exterminons-les ». On distribuait des pierres aux hommes afin qu'ils les jettent sur les assaillants. On a pu les repousser de cette manière pendant plusieurs jours. Un jour vers 14h, des gendarmes sont arrivés avec des fusils pour la première fois. Je me suis évanouie au début de l'attaque et j'ai survécu en me cachant parmi les cadavres.

Lecture de l'audition Jean de Dieu BUCYIBARUTA

Le 23 avril a eu lieu une réunion dans le but de sensibiliser la population au génocide. Il y a été dit que les Tutsi étaient les responsables du désordre et qu'il fallait les exterminer. Ils ont ordonné l'attaque de la colline de NYAMURE. Ceux qui ne participaient pas risquaient de se faire tuer. Comme les Tutsi résistaient, des renforts de la gendarmerie ont été demandés. C'est NDAHIMANA qui coordonnait les actions entre villageois et gendarmes. Des milliers de Tutsi ont été massacrés. Ils ont laissé les corps sur place. Je connaissais BIGUMA, il était le chef de la gendarmerie. J'ignore son rôle dans le génocide.

Lecture de l'audition d'Idephonse KAYIRO

Le 27 avril, j'ai vu passer une ambulance du centre de santé avec 15 à 17 personnes à l'intérieur. J'ai reconnu NDAHIMANA dans le véhicule. Ce dernier incitait les populations à participer aux massacres à l'aide d'un mégaphone. Ensuite, j'ai entendu des coups de feu et des explosions. Les gens qui tentaient de fuir se faisaient tuer à coup de machette par les assaillants. J'ai entendu que les civils avaient été aidés par des gendarmes dirigés par BIGUMA, un gendarme de NYANZA que je connaissais.

Lecture de l'audition d'Azaria MBARUSHIMANA

J'ai vu des villageois passer devant chez moi afin d'attaquer la colline de NYAMURE avec des armes traditionnelles. Comme ils se faisaient refouler, NDAHIMANA est allé chercher des renforts à la gendarmerie. J'ai vu une quinzaine de gendarmes arriver à bord d'une Toyota rouge (véhicule appartenant au centre de santé de NYAMURE). J'ai compté 11 000 victimes lors de l'attaque. Je pense qu'il y avait 20 000 villageois, et entre 6 et 15 gendarmes. Je ne connaissais pas BIGUMA mais j'ai entendu son nom de la bouche d'assaillants.

Lecture de l'audition de Madeleine MUKESHIMANA

Il y a eu plusieurs attaques sur la colline de NYAMURE. Les premières étaient menées par les paysans avec des armes traditionnelles. Ils ont été repoussés par les réfugiés qui se défendaient en lançant des pierres. Le jour de la grande attaque, un minibus blanc chargé de gendarmes de NYANZA est arrivé. Ils ont encerclé la colline et commencé à tirer. Les assaillants étaient organisés en trois lignes d'attaque : tout devant les paysans, puis les *Interahamwe*, puis les gendarmes qui portaient des armes à feu. J'ai entendu des personnes dire que les gendarmes étaient dirigés par BIGUMA.

Lecture de l'audition de Révérien NGENDAHIMANA

J'étais réfugié sur la colline de NYAMURE. Nous étions environ 14 000. Au début, les attaques des paysans étaient repoussées. Le jour de la grande attaque les assaillants avaient demandé renfort aux gendarmes. Ces derniers ont ouvert le feu. Nous nous sommes dispersés et beaucoup se sont fait tuer à la machette par les *Interahamwe* qui avaient encerclé la colline. Je me souviens qu'il y avait 5 à 10 gendarmes. Ils sont descendus d'une Toyota pick-up de couleur bleue. J'ai entendu le nom 'BIGUMA' de la bouche des assaillants. A l'époque je pensais qu'il s'agissait d'un *Interahamwe*.

Lecture de l'audition de Théophile NYIRUMURINGA

Le grand frère de mon beau-frère, qui était lui-même un *Interahamwe*, m'a dit : « C'est BIGUMA qui nous a aidé à venir à bout des Tutsi des collines de NYAMURE et KARAMA ».

Comment s'est comporté l'accusé à l'école lors des troubles de 1973 ?

Lecture de l'audition Jean de Dieu BUCYIBARUTA

Je sais que BIGUMA s'est fait expulser de l'école car il y a provoqué des « troubles ».

Silas MUNYAMPUNDU

A l'époque je connaissais l'accusé comme Philippe HATEGEKIMANA, et non BIGUMA. J'ai appris qu'il portait ce surnom pendant le génocide. Je l'ai reconnu sur la photographie. Ce monsieur avait la haine des tutsi, je l'ai constaté à l'école en 1973. Il avait 2 ans de plus que moi. Cette année de 1973 tous les enfants Tutsi du pays ont dû partir de l'école en raison des violences. On nous frappait et nous chassait en disant qu'on ne voulait plus de nous dans l'établissement scolaire. J'en ai moi-même été victime. En tant que vice-doyen, BIGUMA était à la tête de ces attaques.

Intervention de l'accusé :

Ceci est faux. Je ne connais pas cette personne. C'est bien connu que les soi-disant discriminations contre les enfants Tutsi de 73 étaient une excuse pour que les militaires puissent faire le coup d'état. Personne n'a été frappé ou battu dans notre établissement.

Intervention de l'avocat général :

Donc de votre point de vue cette histoire de discriminations contre les Tutsi « c'était un peu exagéré » ?

L'accusé acquiesce.

Le sens du nom 'BIGUMA'

Explications des interprètes sur demande de l'avocat général :

'BIGUMA' peut désigner les personnes 'qui donnent des vivres à une personne affamée et qui la lui retirent de la bouche juste avant qu'elle ne puisse les manger'. Ça peut également indiquer le fait d'avoir une deuxième chance qui nous est retirée par quelqu'un au dernier moment. L'autre signification de BIGUMA est 'blessures' (au pluriel).

Intervention de l'accusé :

On m'a donné ce surnom lorsque j'étais à l'École de Sous-Officiers. En effet, mon chef s'appelait également HATEGEKIMANA, et il était connu pour faire rater ses élèves. Comme on partageait le même nom de famille, on a commencé à m'appeler 'BIGUMA' également car c'était plus simple à dire que 'HATEGEKIMANA'.

L'arrêt de la Cour concernant la colline de KARAMA

La Cour rappelle que les collines de NYAMURE, KARAMA et l'ISAR SONGA étaient des lieux et des scènes de crime distinctes. L'accusé n'a pas été proprement interrogé lors de l'instruction sur les événements ayant eu lieu à KARAMA. Inclure ces faits irait ainsi à l'encontre des droits de la défense. Par ailleurs, il n'y a jamais eu d'enquête matérielle sur place ou de remise en situation. Les magistrats de l'instruction ont fait l'effort de différencier de manière claire chaque fait pour lequel l'accusé est mis en cause. Or, les faits de la colline de KARAMA ne font pas partie de la saisine des faits pour lesquels Philippe HATEGEKIMANA a été mis en accusation.

Ainsi, la Cour rejette les conclusions des parties civiles demandant à inclure les faits de la colline de KARAMA dans l'accusation. La Cour rejette par ailleurs la demande de la défense de ne plus entendre sur des faits ayant eu lieu sur la colline de KARAMA. En effet, les massacres de la colline de KARAMA font partie du dossier et permettent d'apporter des éléments de contexte. Néanmoins, la Cour ne pourra pas statuer sur le rôle de l'accusé dans l'attaque de la colline de KARAMA.

La séance est levée. Elle reprendra mercredi à 9 heures.